Commune d'AVEIZIEUX (Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	(50)
/EIZIEUX (Loire)	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Accued to have
Nombre de En exercice Présents \ Conseillers 15 11	/otants

Le Conseil Municipal de la Commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le jeudi 13 décembre 2012 à 20 heures, salle des délibérations du Conseil.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2012.

Etalent présents: M. Sylvain DARDOULLIER - Maire.

M. François TARDY, M. Jean-Marc CHOMAT, M. Bernard BENIER - Adjoints.

Jean-Yves GRANGE, Mme Thérèse NEEL. M. René DUMAS, M. Frédéric DE BOISSIEU, Mme Irène MOUNIER, Mme Marie-Brigitte MAGRO, Mme Florence BUISSON-DEJOB - Conseillers Municipaux.

Etalent absents excusés: M. Fabrice SALIS, M. Yannick JACQUEMOND, M. Jean-Pierre BREBIS, Mme Aïcha GUARINOS.

Procurations de vote: M. Fabrice SALIS Mme Thérèse NEEL. M. Yannick JACQUEMOND à Mme Florence BUISSON-DEJOB.

Secrétaires élus pour la durée de la séance : Mme Irène MOUNIER et M. Jean-Marc CHOMAT.

Délibération n° 2012-079 Règlement du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le règlement du service public d'assainissement collectif de la commune qui définit les conditions et les modalités sont soumis les déversements d'effluents dans les réseaux d'assainissement et l'usage qui doit être fait des stations d'épuration afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement de l'assainissement collectif qui définit les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les déversements d'effluents dans les réseaux d'assainissement et l'usage qui doit être fait des stations d'épuration afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement et décide de le faire appliquer.

> Ont signé au registre tous les membres présents Pour copie et expédition conformes

A AVEIZIEUX, le 18/12/2012 Accusé de réception - Ministère de Bytérieur DARDOULLIER, Maire,

042-214200107-20121213-2012-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2012

Publication: 06/12/2012